

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN
A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA TRENTIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 8 octobre et le 8 décembre 1997

Distr.
GENERALE

TD/B/45/4
TD/B/WP/105
8 janvier 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN
A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME
SUR SA TRENTIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 8 octobre et le 8 décembre 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragrapbes</u>
	Introduction	1 - 3
I.	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (point 3 de l'ordre du jour)	4 - 21
II.	Evaluation des programmes de coopération technique (point 4 de l'ordre du jour)	22 - 33
III.	Questions d'organisation	34 - 38

Annexes

Annexe

I.	Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la première partie de sa trentième session
II.	Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la seconde partie de sa trentième session
III.	Résumé du Président concernant les discussions informelles du Groupe de travail sur le plan triennal de coopération technique à horizon mobile
IV.	Participation

INTRODUCTION

1. La trentième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 octobre et le 8 décembre 1997. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu quatre séances plénières - ses 120ème à 123ème séances. Toutes les autres réunions ont eu un caractère informel et privé.

Déclarations liminaires

2. Le **Président** a déclaré que la coopération technique constituait un aspect très important des travaux de la CNUCED, auxquels les organes intergouvernementaux accordaient une attention croissante depuis la neuvième session de la Conférence. A sa quinzième réunion directive, en juin 1997, le Conseil du commerce et du développement avait adopté une stratégie dans ce domaine (TD/B/EX(14)/3), selon laquelle la coopération technique devait répondre à la demande et aider les pays en développement à renforcer leurs moyens institutionnels ainsi qu'à participer à l'économie mondiale. Il y était également question des problèmes pratiques posés par l'insuffisance des ressources. Le Groupe de travail était appelé à passer en revue les activités de coopération technique de la CNUCED et à faire des recommandations au Conseil à ce sujet.

3. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le Groupe de travail jouait un rôle accru dans le fonctionnement de la CNUCED. Alors qu'auparavant il était simplement un lieu d'échanges, il prenait désormais une part de plus en plus active à l'établissement et à l'exécution du budget-programme. Ses discussions sur la coopération technique étaient extrêmement importantes - la Conférence ayant préconisé, à sa neuvième session, une intégration plus étroite des travaux de coopération technique de la CNUCED et des activités inscrites au budget ordinaire. Cela soulevait un certain nombre de questions, notamment celle de l'orientation de ces travaux. Le secrétariat fournirait au Groupe des données sur l'utilisation prévue des mois de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, et espérait que le Groupe lui ferait savoir ce qu'il en pensait.

Chapitre I

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Examen du point 3 de l'ordre du jour à la première partie de la session

4. Pour l'examen de ce point à la première partie de sa session, le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

- Aperçu des activités de coopération technique (TD/B/44/11);
- Activités menées en 1996 (TD/B/44/11/Add.1);
- Tableaux statistiques (TD/B/44/11/Add.2).

5. Le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique** a déclaré que les dépenses de coopération technique en dollars avaient atteint un niveau sans précédent en 1996 et qu'elles progresseraient sans doute encore de 10 % en 1997. Le financement bilatéral et les contributions provenant de fonds d'affectation spéciale avaient augmenté, tandis que s'inversait la tendance à la baisse des apports du PNUD. Les ressources disponibles demeuraient toutefois modestes par rapport aux besoins, et les fonds faisaient toujours défaut pour certains types d'activités. La répartition des dépenses en 1996 correspondait aux demandes d'assistance reçues et aux ressources disponibles, et non à un quelconque jugement du secrétariat quant à la destination des fonds. Elle n'avait guère changé par rapport à l'année précédente. Il y avait cependant eu une augmentation des activités en faveur des PMA, conformément à la stratégie approuvée par le Conseil, tendance qui devrait se poursuivre en 1997 et 1998.

6. Il fallait s'employer à mettre en oeuvre cette stratégie. A propos du recouvrement des coûts, la proposition faite à la section IV du document TD/B/44/11 - les utilisateurs pourraient être priés de financer une partie des coûts des logiciels et d'apporter une modeste contribution à l'entretien du système - découlait d'une étude de faisabilité ainsi que de la propre expérience du secrétariat. Sa mise en oeuvre constituerait non pas une dérogation à l'usage, mais au contraire la confirmation d'une pratique déjà en vigueur.

7. Le porte-parole du **Groupe asiatique** (Sri Lanka) a dit que l'évolution des activités de coopération technique exécutées par la CNUCED depuis 1995 était encourageante à plusieurs égards : premièrement, les dépenses avaient augmenté; deuxièmement, la baisse du financement assuré par le PNUD allait sans doute être enrayée; troisièmement, une proportion accrue des ressources était consacrée aux pays les moins avancés.

8. Le Groupe asiatique s'inquiétait cependant beaucoup de la diminution continue de la part des dépenses en faveur de l'Asie et du Pacifique : s'il s'agissait là d'une tendance, elle devait être arrêtée sans tarder.

Ces dépenses devraient augmenter en valeur relative, comme le prévoyait la stratégie adoptée en juin 1997.

9. Le PNUD misait apparemment sur l'avantage comparatif de la CNUCED dans le domaine de la coopération technique liée au commerce, comme en témoignait l'augmentation de ses apports. Le Groupe asiatique s'en félicitait et remerciait le Danemark, les Pays-Bas, la Suisse et le Royaume-Uni de leurs importantes contributions aux fonds d'affectation spéciale en 1996. Il savait également gré à la Commission européenne de son soutien aux programmes de la CNUCED. Les donateurs devraient tous oeuvrer à la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED, conformément au paragraphe 19 du document TD/B/44/11.

10. Le Groupe asiatique s'interrogeait sur les perspectives de viabilité des activités particulières financées par des fonds d'affectation spéciale, et sur les possibilités d'élargir et de diversifier l'appui en fonction des besoins des PMA et d'autres pays à faible revenu. Il prenait note de l'orientation de la coopération technique et du succès du programme SYDONIA. La CNUCED devrait élargir ses activités et les étendre en particulier à des questions nouvelles. Enfin, on ne pouvait que se féliciter du renforcement de la coopération pratique avec d'autres organisations ou organismes internationaux, notamment le CCI et l'OMC. La CNUCED devrait étudier les moyens de collaborer plus étroitement avec l'OMPI.

11. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a déclaré que le programme de coopération technique de la CNUCED pouvait beaucoup aider les pays en développement à tirer profit de la mondialisation et de la libéralisation. A propos des activités exécutées en 1996, il notait que les dépenses avaient augmenté et que la tendance se poursuivrait sans doute en 1997. Il semblait aussi que l'on puisse compter sur un appui plus généreux du PNUD, ce qui inverserait la baisse tendancielle de son financement. Au sujet de la répartition géographique des dépenses, la part des PMA s'était accrue, mais la diminution de 21 % des ressources affectées à l'Amérique latine et aux Caraïbes était préoccupante. Quant à leur ventilation, aucun détail n'avait été fourni sur la sous-traitance et les frais divers, et le coût du personnel affecté aux projets semblait disproportionné; les trois principaux postes de dépense devraient être plus équilibrés.

12. Il était important que les contributions aux activités de coopération technique ne soient pas assorties de conditions, les priorités devant être fixées par les bénéficiaires et non par les donateurs. A cet égard, il fallait prendre en considération les objectifs prioritaires établis à la neuvième session de la Conférence et définis dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED, et exercer une surveillance intergouvernementale plus efficace. A propos du recouvrement des coûts et de la viabilité financière des projets, le secrétariat devrait préciser ses propositions dont il fallait évaluer l'intérêt. Aucune explication détaillée n'avait été donnée sur les formules en vigueur ni sur leur efficacité, et avant de prendre une décision il convenait d'étudier les aspects juridiques, financiers et administratifs de la question.

13. En ce qui concernait la gestion de la coopération technique, le secrétariat ne disait rien, dans son rapport, du coût réel de l'exécution des projets. Quant à l'avenir, le programme de coopération technique de la CNUCED donnait, certes, de bons résultats et les efforts de collaboration avec d'autres organisations étaient louables, mais il faudrait régler deux questions : comment le secrétariat entendait-il résoudre l'apparente contradiction entre la concentration des activités de coopération technique dans les PMA et ses propositions concernant le recouvrement des coûts, et comment réduire les dépenses imputées sur le budget ordinaire et accroître les activités de coopération technique sans nuire à l'exécution d'autres tâches confiées à la CNUCED par la Conférence à sa neuvième session ?

14. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit qu'il se félicitait de l'augmentation des ressources consacrées à la coopération technique, et notamment aux activités en faveur des pays les moins avancés et de l'Afrique. A propos de la répartition des projets en Afrique, il notait que les projets régionaux étaient plus nombreux que les projets nationaux et il souhaiterait savoir pourquoi.

15. Le Groupe africain craignait que l'utilisation accrue de fonds d'affectation spéciale pour financer la coopération technique de la CNUCED amène les donateurs à imposer leurs priorités. Pour encourager les demandes d'assistance des pays africains, on pourrait notamment informer les Etats membres des projets de la CNUCED grâce à la diffusion d'un manuel de coopération technique. Le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine du commerce et du développement était une excellente chose, en particulier dans le cas du programme intégré en faveur de l'Afrique qui, il fallait l'espérer, serait évalué prochainement. Le Groupe africain s'intéressait beaucoup au projet EMPRETEC et demandait qu'il soit étendu à l'Afrique. A propos du recouvrement des coûts, la proposition du secrétariat, vu sa nouveauté, méritait plus ample réflexion. Enfin, le porte-parole a félicité le secrétariat de ses activités en faveur du peuple palestinien.

Séances informelles

16. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour en séances informelles privées.

Décision adoptée par le Groupe de travail à la première partie de sa session

17. A la séance plénière de clôture (121ème séance), le 8 octobre 1997, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées. (Le texte de ces conclusions figure à l'annexe I.)

Déclaration de clôture

18. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a déclaré que, eu égard au paragraphe 14 du projet de décision à soumettre au Conseil (voir l'annexe I), le secrétariat croyait comprendre que le plan triennal de coopération technique à horizon mobile pour la période 1998-2000 serait fondé sur le plan actuel, dont le Conseil avait pris note à sa quinzième réunion exécutive, en mars 1997. Le plan actualisé serait communiqué aux Etats membres avant la session de décembre du Groupe de travail,

bien qu'il ne soit pas possible de respecter les délais habituels pour la distribution des documents de présession. Une grande partie des informations serait présentée en anglais, sous la forme de fiches de travail et de listes de projets. Une brève présentation du plan serait disponible dans toutes les langues officielles.

B. Examen du point 3 de l'ordre du jour à la seconde partie de la session

19. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour à la seconde partie de sa session, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Plan de coopération technique pour la période 1998-2000 : note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/WP/104).

Séances informelles

20. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 de l'ordre du jour en séances informelles privées.

Décision adoptée par le Groupe de travail à la seconde partie de sa session

21. A la séance plénière de clôture de la seconde partie de sa session (123ème séance plénière), le 8 décembre 1997, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées. (Le texte des conclusions concertées figure à l'annexe II.) Il a décidé en outre d'annexer à son rapport le résumé du Président concernant ses discussions informelles sur le plan triennal de coopération technique à horizon mobile. (Le texte du résumé figure à l'annexe III.)

Chapitre II

EVALUATION DES PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE

(Point 4 de l'ordre du jour)

22. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour ¹, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Rapport d'évaluation du programme TRAINFORTRADE - préparé par Jean-Emile Denis" (TD/B/WP/103).

23. Le professeur Jean-Emile Denis, présentant son rapport sur l'évaluation du programme TRAINFORTRADE, a dit que, bien que les délais impartis pour l'étude aient été relativement brefs, il estimait que tous les éléments nécessaires pour l'évaluation avaient été réunis. Depuis sa création, le programme avait témoigné d'un grand dynamisme et sa nouvelle formule avait suscité l'intérêt aussi bien des donateurs que des bénéficiaires. Pourtant, ses résultats avaient été mitigés. Sa contribution au développement des capacités de formation dans les pays bénéficiaires avait été modeste; sa pérennité n'avait jamais été assurée et l'intérêt des donateurs avait parfois fléchi.

24. TRAINFORTRADE reposait sur un concept solide; il répondait à des besoins réels et il pouvait profiter des compétences considérables dont disposait la CNUCED dans le domaine de la coopération technique. Les causes des difficultés rencontrées étaient faciles à identifier et des mesures devaient être prises pour y remédier. Elles résidaient principalement dans trois éléments. Le premier était le positionnement du programme au sein du secrétariat; la CNUCED devait maintenant trouver un arrangement interne adéquat pour que le programme puisse profiter pleinement des compétences dont elle disposait dans le domaine de la formation. Le deuxième concernait les ressources allouées à l'équipe centrale, qui avaient été insuffisantes; la CNUCED devait veiller à ce qu'un nombre minimum de fonctionnaires émargeant au budget ordinaire soient affectés au programme. Le troisième élément concernait la portée du programme, qui était trop ambitieux. La formation de formateurs dans l'optique du renforcement des capacités à long terme exigeait une intense activité. Or, étant donné que les ressources étaient limitées, le programme ne pourrait être efficace et utile qu'au prix d'une réduction du nombre des activités. Il fallait en particulier réduire considérablement la portée du projet de création de centres d'excellence régionaux. Toutes ces mesures pouvaient être appliquées sans grande difficulté, et il était convaincu que la CNUCED avait en main tous les éléments nécessaires pour assurer le succès du programme TRAINFORTRADE.

25. Le Représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que le secrétariat avait fait appel à un évaluateur indépendant pour que l'évaluation soit aussi crédible que possible. Il estimait que le rapport était objectif, bien qu'il eût préféré que l'évaluateur adopte une approche plus analytique et consulte le plus grand nombre possible de missions à Genève. Le rapport mettait bien

¹Le point 4 de l'ordre du jour a été examiné à la seconde partie de la session du Groupe de travail, le 8 décembre 1997.

en lumière les principaux aspects positifs du programme - un concept visionnaire, des avantages comparatifs, la qualité des éléments pédagogiques, la qualité et l'efficacité de la méthode et la coopération avec d'autres institutions, en particulier le CCI. Il faisait cependant état d'un certain nombre de carences qui méritaient toute l'attention. Le premier problème commun à tous les projets de coopération technique, était celui de la pérennité, que l'on cherchait à améliorer, notamment par un engagement plus ferme au niveau national après l'achèvement des projets. Deuxièmement, malgré le manque de précision du rapport sur la question du choix des institutions nationales, il fallait reconnaître que le programme n'était en fait pas viable dans un certain nombre de régions, comme les Caraïbes ou l'Amérique centrale. A cet égard, il ne serait pas possible d'établir un réseau viable de centres TRAINFORTRADE tant que le programme n'offrirait pas une formation sanctionnée par un diplôme reconnu dans le monde entier. Troisièmement, la coopération entre la CNUCED et le CCI avait déjà fait, à son avis, des progrès considérables notamment en Roumanie, même si l'on pouvait encore l'améliorer. Quatrièmement, si l'idée de créer des centres d'excellence avait été bien accueillie par les institutions établies qui avaient été consultées, compte tenu en particulier du développement du téléenseignement, il était vrai que les liens entre ces centres et le programme n'étaient pas parfaits, en raison du manque de ressources. Les préparatifs de la réunion "Partenaires pour le développement", qui se tiendra à Lyon en 1998, pourrait permettre d'investir davantage de ressources dans la recherche de solutions à ce problème.

26. A propos des ressources et de la gestion, il a appelé l'attention sur les mesures que le Secrétaire général de la CNUCED avait déjà prises pour renforcer le programme TRAINFORTRADE. Celui-ci pouvait désormais bénéficier pleinement de la synergie avec d'autres programmes au sein de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale; il avait aussi obtenu des ressources supplémentaires. En outre, grâce à de meilleurs arrangements, la Division du commerce des biens et services et des produits de base pouvait désormais apporter de façon systématique une contribution concrète au programme dans les domaines clefs de la diplomatie et de la politique commerciales internationales. Grâce aux mesures prises par le Secrétaire général, le fonctionnement et la gestion du programme reposaient maintenant sur des bases plus solides.

27. Le représentant du Maroc s'est déclaré satisfait du rapport et des méthodes employées pour l'établir, notant en particulier le fait que l'on avait eu recours à un consultant indépendant, bien que des consultations plus larges avec les donateurs et les bénéficiaires eussent donné une image plus concrète de la situation. Il a souligné l'importance du suivi au niveau national, dont dépendait le succès du programme TRAINFORTRADE. En ce qui concernait la gestion interne du programme, il fallait assurer une coordination étroite entre ses activités et celles des autres divisions organiques de la CNUCED pour permettre à ces dernières d'apporter une contribution appropriée. Les ressources devaient être proportionnelles aux besoins et il fallait resserrer les liens avec les autres programmes de formation de la CNUCED pour que le programme de mise en valeur des ressources humaines soit plus harmonieux. La coopération avec d'autres institutions, en particulier le CCI, était importante, et la question de la coopération avec l'OMC aurait dû aussi être abordée de façon explicite dans le rapport.

28. La représentante des Etats-Unis d'Amérique a estimé que le rapport venait en temps opportun et était équilibré. Elle attachait une importance particulière à trois questions qu'il soulevait, à savoir l'avantage comparatif de la CNUCED, l'importance de la coopération pour éviter les doubles emplois et la nécessité d'assurer une surveillance et une évaluation plus systématiques.

29. Le représentant de la Suède a dit que le rapport était bien rédigé, mais il y manquait une analyse des besoins et de l'impact. Il se félicitait de voir que le secrétariat prenait déjà des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations. Les résultats du programme n'étaient pas à la hauteur de ses objectifs ambitieux et sa crédibilité en avait souffert. Sa gestion présentait des carences et sa pérennité était incertaine; de plus, la coordination interne était insuffisante. Il notait avec préoccupation que le programme n'avait fait l'objet auparavant d'aucune évaluation externe et il était lui aussi d'avis que des évaluations plus fréquentes étaient nécessaires. Il se demandait en outre si le programme ne serait pas mieux géré par le CCI. A son avis, il était important de donner suite à l'évaluation en tenant compte des recommandations du rapport et des conclusions de la session du Groupe de travail, et il supposait que le secrétariat allait maintenant réviser en conséquence la stratégie du programme.

30. Le représentant de la France a noté avec satisfaction la bonne tenue du rapport et le fait que le secrétariat prenait d'ores et déjà des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations. Sa délégation regrettait cependant de ne pas avoir été consultée pendant l'évaluation. Certes, le consultant avait dû s'acquitter de la tâche dans des délais très brefs, mais il aurait pu ainsi brosser un tableau plus fidèle de la situation; de surcroît, l'analyse des besoins des pays bénéficiaires aurait pu être fondée davantage sur des observations factuelles. Il était lui aussi d'avis qu'il fallait procéder plus fréquemment à des évaluations de ce genre. Les solutions proposées dans le rapport pourraient également s'appliquer à d'autres programmes de coopération technique.

31. La représentante de la Tunisie s'est félicitée de la qualité du rapport et du fait que le secrétariat avait confié l'évaluation à un consultant indépendant. Dans son pays, le programme avait donné de bons résultats. L'intérêt qu'il suscitait était apparu clairement à une récente réunion du PNUD sur la coopération technique en faveur des Etats arabes, où il avait été considéré comme une priorité. Elle se félicitait aussi des mesures prises par le secrétariat pour rattacher le programme à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale.

Séances informelles

32. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 4 de l'ordre du jour en séances informelles.

Décision du Groupe de travail

33. A la séance plénière de clôture de la seconde partie de sa session (123ème séance plénière), le 8 décembre 1997, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées. (Le texte de ces conclusions figure à l'annexe II.)

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

34. La trentième session du Groupe de travail a été ouverte le 6 octobre 1997 par M. Alejandro Rogers (Chili), vice-président/rapporteur du Groupe de travail à sa vingt-neuvième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

35. A sa 120ème séance plénière (séance d'ouverture), le 6 octobre 1997, le Groupe de travail a élu M. Behzad Alipour (République islamique d'Iran) président et M. Petko Baev (Bulgarie) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

36. Toujours à sa 120ème séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/102. L'ordre du jour de la trentième session était le suivant :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Evaluation de programmes de coopération technique :
 - a) Etude approfondie du programme TRAINFORTRADE
 - b) Etude approfondie du SYGADE *
5. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

*A la première partie de la session, le représentant du secrétariat de la CNUCED a annoncé que l'étude du SYGADE, que le secrétariat avait proposée et pour laquelle le Gouvernement suisse avait dégagé des fonds, ne serait pas achevée en temps voulu pour la session du Groupe de travail. Les délégations seraient consultées sur la façon de procéder.

**D. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session
du Groupe de travail**

(Point 5 de l'ordre du jour)

37. A la séance plénière de clôture de la seconde partie de sa trentième session (123ème séance plénière), le 8 décembre 1997, le Groupe de travail a décidé que l'ordre du jour provisoire de sa trente et unième session serait établi dans le cadre des consultations régulières du Président du Conseil du commerce et du développement.

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

38. Egaleme nt à cette séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à finaliser son rapport après la clôture de la session.

ANNEXES

Annexe I

**CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
A LA PREMIÈRE PARTIE DE SA TRENTIÈME SESSION**

1. Le Groupe de travail a passé en revue les activités de coopération technique de la CNUCED en s'appuyant sur un rapport établi par le secrétaire général de cet organisme (TD/B/44/11 et Add.1 et 2). Il a rappelé que le Conseil avait adopté la stratégie de coopération technique de la CNUCED en juin 1997 et avait pris note, en mars 1997, du premier plan triennal (1997-1999) établi par le secrétariat dans ce domaine.
2. Le Groupe de travail a examiné des questions générales concernant l'ensemble des activités de coopération technique, notamment l'évolution récente des ressources provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que d'autres sources bilatérales et multilatérales, les perspectives de financement, la répartition des dépenses entre les pays, régions et programmes et la collaboration pratique entre la CNUCED et d'autres organisations, ainsi que des propositions relatives à la viabilité financière et au recouvrement des coûts de certains programmes.
3. Il a noté qu'en Afrique, la valeur des projets régionaux dépassait celle des projets nationaux et a exprimé l'espoir que de plus en plus d'activités entreprises dans cette région seraient menées à l'échelon des pays. Le Groupe de travail a également noté que la part des dépenses de coopération technique consacrée à l'Asie et à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait diminué sensiblement au cours des trois dernières années.
4. Le Groupe de travail a examiné les activités exécutées en 1996 au titre des différents programmes et a échangé des vues sur certains d'entre eux avec les fonctionnaires du secrétariat qui en étaient responsables.
5. Il a jugé que pour améliorer l'efficacité et les résultats, il convenait d'établir un ordre de priorité entre les nombreux programmes et projets de coopération technique de la CNUCED. L'établissement du plan triennal de coopération technique à horizon mobile pour la période 1998-2000 offrait une bonne occasion de progresser dans ce domaine. A cet égard, le Groupe de travail pourrait étudier le plan avant qu'il soit soumis au Conseil.
6. Compte tenu de son examen, le Groupe de travail recommande au Conseil du commerce et du développement d'étudier le projet de décision ci-après à sa quarante-quatrième session, au titre du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire :

Projet de décision

"Le Conseil du commerce et du développement,

1. Prend acte du rapport sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement ainsi que des renseignements statistiques complémentaires présentés par le secrétariat (TD/B/44/11 et Add.1 et 2);
2. Note avec satisfaction que les dépenses de coopération technique de la CNUCED ont augmenté en 1996 et devraient croître encore en 1997;
3. Réaffirme le principe selon lequel la coopération technique ne doit pas être assortie de conditions et doit être fonction de la demande;
4. Sait gré aux donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux programmes de coopération technique de la CNUCED, et les prie instamment de fournir une aide en rapport avec la stratégie et le plan de coopération technique de cet organisme;
5. Prie le secrétariat d'étudier les moyens de rendre plus prévisible le financement des programmes de coopération technique de la CNUCED;
6. Encourage le secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue, notamment, d'obtenir de celui-ci une aide financière et autre accrue pour les programmes de la CNUCED;
7. Prend note des propositions du secrétariat concernant le recouvrement partiel des coûts pour contribuer à la viabilité financière de certains programmes, le prie d'exposer les incidences juridiques de ces propositions et lui demande de fournir au Groupe de travail, à sa trente-deuxième session, des renseignements détaillés sur les différentes formules de recouvrement des coûts qui pourraient être appliquées, ainsi que sur la possibilité de prendre des dispositions particulières en faveur des pays les moins avancés (PMA);
8. Note que le Groupe de travail a jugé qu'une plus grande transparence était nécessaire dans les activités financées par le budget ordinaire et celles qui étaient financées par des ressources extrabudgétaires;
9. Prend note des progrès de la coopération de la CNUCED avec d'autres organisations, et prie le secrétariat de redoubler d'efforts pour intensifier cette coopération, notamment avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
10. Encourage le secrétariat à resserrer encore ses liens avec le Centre du commerce international (CCI) afin, entre autres, de mieux coordonner les activités de coopération technique dans plusieurs domaines, notamment les activités en faveur des petites et moyennes entreprises (PME);
11. Prie le secrétariat d'établir, en consultation avec les Etats membres, un manuel à l'intention des bénéficiaires potentiels de l'assistance technique de la CNUCED;

12. Prie le secrétariat d'étudier, en consultation avec les Etats membres, de nouvelles modalités qui assurent une répartition plus équilibrée des dépenses d'assistance technique entre les diverses régions, compte tenu de leurs besoins respectifs;

13. Décide qu'à sa trente-deuxième session (1998), consacrée à la coopération technique, le Groupe de travail procédera à une évaluation approfondie du réseau mondial de pôles commerciaux;

14. Prie le secrétariat de soumettre le plan triennal de coopération technique à horizon mobile pour la période 1998-2000 au Groupe de travail lors de la deuxième partie de sa trentième session, en décembre 1997, puis au Conseil à sa première réunion directive de 1998, en vue de la rationalisation de ce plan;

15. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'inclure dans son prochain rapport sur la coopération technique, présenté au Conseil du commerce et du développement par l'intermédiaire du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, des renseignements sur :

- La mise en oeuvre de la stratégie de coopération technique de la CNUCED;
- L'application des programmes de coopération technique dans les domaines d'activité définis au paragraphe 97 du "Partenariat pour la croissance et le développement", pour permettre au Groupe de travail de contribuer à l'examen à moyen terme des résultats de la neuvième session de la Conférence, auquel procédera le Conseil;
- Le rapport coût-efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED;
- L'établissement d'un contrôle et de normes de qualité au stade de la conception, de l'exécution, de la surveillance et de l'évaluation des projets."

Annexe II

**CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
A LA SECONDE PARTIE DE SA TRENTIÈME SESSION**

I

Le Groupe de travail,

Prend note du plan de coopération technique pour la période 1998-2000 (TD/B/WP/104), établi par le secrétariat de la CNUCED;

Décide de transmettre ce plan au Conseil du commerce et du développement, compte tenu des observations formulées par les membres du Groupe.

II

Ayant examiné le rapport d'évaluation du Programme TRAINFORTRADE (TD/B/WP/103),

1. Prend acte avec satisfaction de ce rapport;
2. Réaffirme qu'il attache une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et au rôle de la CNUCED dans ce domaine, eu égard à la Déclaration de Midrand, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre ses efforts pour renforcer cette activité;
3. Reconnaît les compétences techniques et l'avantage comparatif de la CNUCED dans ce domaine;
4. Félicite le Secrétaire général de la CNUCED des mesures qu'il a prises pour renforcer le programme TRAINFORTRADE et l'invite à tenir compte des conclusions et recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, ainsi qu'à lui présenter un rapport d'activité en 1998;
5. Accueille avec plaisir la déclaration faite par le secrétariat au sujet de l'augmentation des ressources affectées au programme, notamment des ressources provenant du budget ordinaire;
6. Invite les pays et organismes donateurs à accroître leur contribution au programme;
7. Souligne combien il est important :
 - D'évaluer les besoins avec précision;
 - D'améliorer la viabilité du programme aux niveaux national, sous-régional et régional;
 - De sélectionner soigneusement, à l'issue de consultations, les organismes nationaux partenaires pour la conception et l'exécution de projets, compte tenu des offres faites par certains d'entre eux à cet égard;

8. Prend note avec satisfaction des résultats donnés jusqu'à présent par le programme et prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de promouvoir l'exécution, le suivi et la gestion des projets;
9. Se félicite des mesures prises par le secrétariat pour mettre les techniques d'information au service du programme TRAINFORTRADE, ce qui devrait en étendre au maximum la portée géographique;
10. Juge souhaitable d'oeuvrer à l'établissement de diplômes qui puissent être largement acceptés, quand les conditions nécessaires seront remplies, en particulier pour ce qui est du contrôle interne de la qualité;
11. Souligne la nécessité de suivre de près l'exécution du programme et de l'évaluer plus souvent;
12. Souligne également la nécessité d'organiser régulièrement des consultations entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat au sujet du programme TRAINFORTRADE;
13. Prend note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre la CNUCED et d'autres organismes, en particulier le CCI et l'OMC, pour l'exécution du programme TRAINFORTRADE et encourage le secrétariat à redoubler d'efforts dans ce domaine afin de promouvoir la cohérence et la complémentarité;
14. Considère que cette forme d'évaluation est très utile et encourage le secrétariat à utiliser la même méthode à l'avenir.

Annexe III

**RESUME DU PRESIDENT CONCERNANT LES DISCUSSIONS INFORMELLES DU
GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN TRIENNAL DE COOPERATION TECHNIQUE
A HORIZON MOBILE**

1. Le Groupe de travail a examiné le plan triennal de coopération technique à horizon mobile pour la période 1998-2000 à la lumière du rapport portant la cote TD/B/WP/104. Il a rappelé que, à la première partie de sa trentième session, il avait prié le secrétariat d'établir ce plan pour le lui soumettre à la deuxième partie de sa trentième session et pour le soumettre ensuite au Conseil du commerce et du développement à sa première réunion exécutive de 1998, en vue de la rationalisation du plan de coopération technique (décision 444 (XLIV)).
2. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de transmettre le plan au Conseil à sa prochaine réunion exécutive en tenant compte des observations résumées ci-après.
3. Il a remercié le secrétariat d'avoir établi un document très concret, qui présentait clairement le plan et donnait une indication générale des activités de coopération technique actuelles et futures de la CNUCED. Le plan contribuait à la transparence accrue de ces activités, qui avait été jugée nécessaire.
4. Le Groupe de travail a noté qu'il fallait établir une stratégie de mobilisation des ressources qui rendrait les activités futures plus prévisibles et permettrait de mieux équilibrer leur répartition régionale.
5. Il s'est dit préoccupé par la grande disparité des chiffres relatifs aux projets approuvés et aux projets proposés. Cette disparité donnait l'impression fâcheuse que la CNUCED était confrontée à un grave problème de financement.
6. Il a estimé que, pour améliorer la présentation du plan, il faudrait faire une distinction, dans la colonne indiquant les projets proposés, entre ceux dont l'examen par les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat était déjà à un stade avancé et ceux dont l'examen n'en était qu'à un stade préliminaire. Il a été proposé aussi de faire une distinction entre les projets approuvés ou proposés qui étaient inclus dans le plan pour la première fois et ceux qui figuraient dans le premier plan mobile pour la période 1997-1999 (TD/B/EX(14)/3/Add.1). Enfin, le Groupe de travail a estimé que le plan devrait indiquer les activités entreprises suite à une demande spécifique d'un ou plusieurs pays bénéficiaires.
7. Le Groupe de travail a noté que le plan ne faisait pas état des activités que la CNUCED devait entreprendre pour mettre en oeuvre le Cadre intégré adopté à la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA. A cet égard, il estimait qu'il fallait donner une indication du rôle de la CNUCED dans la mise en oeuvre du Cadre.
8. Plusieurs participants ont estimé que la lecture du plan serait facilitée par la présentation de données annuelles sur les projets approuvés et proposés. Le secrétariat a fait remarquer à cet égard que les données

pouvaient certes être présentées sur une base annuelle, mais, comme il y avait inévitablement des incertitudes, les données pour la première année seraient relativement exactes, tandis que, pour les années suivantes, elles seraient difficiles à prévoir.

9. Certains membres du Groupe de travail se sont dits préoccupés par la part relative des dépenses des différentes régions, notant en particulier que les activités dans la région de l'Asie et dans celle de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient sensiblement fléchi. Le plan proposait une répartition régionale plus équilibrée des activités de coopération technique pour la période 1998-2000, sous réserve que les ressources nécessaires soient mobilisées.

Annexe IV

PARTICIPATION *

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	France
Allemagne	Iran (République islamique d') <u>1/</u>
Argentine ¹	Japon
Australie ²	Maroc
Bulgarie	Mexique
Chili	Norvège
Chine	Philippines
Etats-Unis d'Amérique	Pologne
Fédération de Russie	Sri Lanka
Ethiopie <u>2/</u>	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateurs :

Autriche <u>2/</u>	Myanmar <u>2/</u>
Bangladesh <u>1/</u>	Ouganda
Bélarus	Pays-Bas <u>1/</u>
Brésil <u>2/</u>	Portugal
Costa Rica <u>1/</u>	République tchèque
Cuba <u>2/</u>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Equateur	Soudan
Inde <u>1/</u>	Suède
Irlande	Suisse <u>1/</u>
Israël <u>1/</u>	Tunisie
Italie	Turquie
Luxembourg	Yémen
Madagascar	Zambie <u>1/</u>
Maurice <u>1/</u>	

3. La Commission économique pour l'Europe 1/ était représentée.

4. L'organisation intergouvernementale ci-après a participé à la session :

Organisation de l'unité africaine 1/.

*La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.36.

¹Première partie de la session seulement.

²Deuxième partie de la session seulement.